

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL  
UFI : 37X8-N0EA-U00W-0Q14

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)  
Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245  
Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002-5500  
070/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système nerveux central H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

|   |  |   |
|---|--|---|
| Mentions de danger                          | : H226<br>H318<br>H336   | Liquide et vapeurs inflammables.<br>Provoque de graves lésions des yeux.<br>Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| Informations Additionnelles sur les Dangers | : EUH066   | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  |
| Conseils de prudence                        | : <b>Prévention:</b><br>P210<br><br>P233<br>P261<br>P271<br><br><b>Intervention:</b><br>P304 + P340<br><br>P305 + P351 + P338 + P310<br><br><b>Stockage:</b><br>P403 + P235<br><br>P405<br><b>Élimination:</b><br>P501 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.<br>Maintenir le récipient fermé de manière étanche.<br>Éviter de respirer les vapeurs.<br>Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.<br><br>EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.<br>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.<br><br>Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.<br>Garder sous clef.<br><br>Éliminer le récipient dans la collecte des matières recyclables uniquement s'il est entièrement vide. |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propane-2-ol  
propane-1-ol

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

| Nom Chimique | No.-CAS<br>No.-CE<br>No.-Index<br>Numéro<br>d'enregistrement | Classification  | Concentration<br>(% w/w) |
|--------------|--|---|--------------------------|
| propane-2-ol | 67-63-0<br>200-661-7<br>603-117-00-0<br>01-2119457558-25     | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Irrit. 2; H319<br>STOT SE 3; H336<br>(Système nerveux<br>central) | >= 30 - < 50             |
| propane-1-ol | 71-23-8<br>200-746-9<br>603-003-00-0<br>01-2119486761-29     | Flam. Liq. 2; H225<br>Eye Dam. 1; H318<br>STOT SE 3; H336                                   | >= 20 - < 30             |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

| Composants  | No.-CAS       | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle           | Base   |
|---|---------------|------------------------------------|----------------------------------|--------|
| propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process) | Non attribuée | VLE 8 hr                           | 200 ppm<br>500 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL |
|   |               | VLE 15 min                         | 400 ppm                          | BE OEL |

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

|             |               |          |                                  |        |
|-------------|---------------|----------|----------------------------------|--------|
|             |               |          | 1.000 mg/m <sup>3</sup>          |        |
| propan-1-ol | Non attribuée | VLE 8 hr | 100 ppm<br>250 mg/m <sup>3</sup> | BE OEL |

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance   | Utilisation finale | Voies d'exposition   | Effets potentiels sur la santé  | Valeur                 |
|---|--------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|
| propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process) | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 888 mg/kg              |
|   | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 500 mg/m <sup>3</sup>  |
|   | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 319 mg/kg              |
|   | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 26 mg/kg               |
|   | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 89 mg/m <sup>3</sup>   |
| propan-1-ol   | Travailleurs       | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 136 mg/kg              |
|   | Consommateurs      | Contact avec la peau | Long terme - effets systémiques | 81 mg/kg               |
|   | Travailleurs       | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 1723 mg/m <sup>3</sup> |
|   | Travailleurs       | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 268 mg/m <sup>3</sup>  |
|   | Consommateurs      | Ingestion            | Long terme - effets systémiques | 61 mg/kg               |
|   | Consommateurs      | Inhalation           | Aigu - effets systémiques       | 1036 mg/m <sup>3</sup> |
|   | Consommateurs      | Inhalation           | Long terme - effets systémiques | 80 mg/m <sup>3</sup>   |

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

| Nom de la substance                                   | Compartiment de l'Environnement | Valeur     |
|---|---------------------------------|------------|
| propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol | Eau douce                       | 140,9 mg/l |

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

|                                   |                      |            |
|-----------------------------------|----------------------|------------|
| (Manufacture-strong acid process) |                      |            |
|                                   | Eau de mer           | 140,9 mg/l |
|                                   | Sédiment d'eau douce | 552 mg/kg  |
|                                   | Sédiment marin       | 552 mg/kg  |
|                                   | Sol                  | 28 mg/kg   |
|                                   | intermittent release | 140,9 mg/l |
|                                   | STP                  | 2251 mg/l  |
|                                   | Oral(e)              | 160 mg/kg  |
| propan-1-ol                       | Eau douce            | 10 mg/l    |
|                                   | Eau de mer           | 1 mg/l     |
|                                   | intermittent release | 10 mg/l    |
|                                   | STP                  | 96 mg/l    |
|                                   | Sédiment marin       | 2,28 mg/kg |
|                                   | Sédiment d'eau douce | 22,8 mg/kg |
|                                   | Sol                  | 2,2 mg/kg  |

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| État physique                         | : liquide                              |
| Couleur                               | : incolore, clair                      |
| Odeur                                 | : odorisé                              |
| Point de fusion/point de congélation  | : Donnée non disponible                |
| Point/intervalle d'ébullition         | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Donnée non disponible                |
| Inflammabilité (liquides)             | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible                |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible                |
| Point d'éclair                        | : 24,5 °C                              |
| Température d'inflammation            | : Donnée non disponible                |
| Température de décomposition          | : Donnée non disponible                |
| pH                                    | : env. 5,9, 1 %<br>à 20 °C             |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible                |
| Viscosité, cinématique                | : Donnée non disponible                |
| Hydrosolubilité                       | : soluble                              |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible                |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible                |
| Pression de vapeur                    | : Donnée non disponible                |
| Densité                               | : env. 0,874 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C |

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

Densité relative : Donnée non disponible  
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible  
Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

#### Composants:

##### propane-2-ol

##### 67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 4.570 mg/kg

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 47,5 mg/l  
Durée d'exposition: 8 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 72,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Souris): 27,2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 25 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 10000 ppm  
Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 12.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.900 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.400 mg/kg

### propane-1-ol

#### 71-23-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.870 mg/kg

DL50 (Rat): env. 8.000 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): 5.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 33,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 39,1 mg/l  
Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.000 - 10.000 mg/kg

DL50 (Lapin): 4.032 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

### Composants:

#### propane-2-ol

##### 67-63-0:

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### propane-1-ol

##### 71-23-8:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### Composants:

#### propane-2-ol

##### 67-63-0:

Espèce : Lapin  
Résultat : irritant

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

### Composants:

#### propane-2-ol

##### 67-63-0:

Type de Test : Test de Buehler  
Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

#### propane-2-ol

##### 67-63-0:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

#### propane-1-ol

##### 71-23-8:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

|   |  |
|---|--|
|   | Résultat: négatif  |
| Cancérogénicité   | : Pas classé(e)  |
| Toxicité pour la reproduction   | : Pas classé(e)  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. |
| Toxicité par aspiration   | : Pas classé(e)  |

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

##### Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques.  
Les solvants risquent de dessécher la peau.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

**propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)**

**67-63-0:**

|   |  |
|---|--|
| Toxicité pour les poissons                                    | : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                                       |
|   | CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l<br>Durée d'exposition: 96 h                                    |
|   | CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>BPL: non  |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h   |
|   | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l<br>Durée d'exposition: 24 h  |
|   | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l<br>Durée d'exposition: 48 h<br>Type de Test: Essai en statique<br>BPL: non |

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

- (Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance
- CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
BPL: non
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l  
Durée d'exposition: 5 mn
- EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 5.175 mg/l  
Durée d'exposition: 18 h  
Méthode: DIN 38412
- propan-1-ol**  
**71-23-8:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4.555 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4.480 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3.644 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3.640 - 8.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9.170 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique
- NOEC (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): 1.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses)): 17,7 g/l  
Durée d'exposition: 5 mn

CE0 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 2.700 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

CI50 (Bactérie): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

CE0 (voir texte créé par l'utilisateur): 3.100 mg/l

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### **propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)**

##### **67-63-0:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 95 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OECD 301 E

Inoculum: boue activée  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 53 %  
Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 10 d  
BPL: non

Biodégradation: 99,9 %  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2,32 g/kg

ThOD : 2,40 g/g

#### **propan-1-ol**

##### **71-23-8:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75 %  
Durée d'exposition: 20 d  
Méthode: Essai de fiole fermée

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 83 %  
Durée d'exposition: 5 d  
Méthode: OECD 301 D

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 83 - 92 %  
Durée d'exposition: 28 d

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

Méthode: OECD 301 F

Demande Chimique en Oxygène : 2,23 g/g  
(DCO)

ThOD : 2,4 g/g

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

**propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)**

**67-63-0:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05

**propan-1-ol**

**71-23-8:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,26

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Composants:

**propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)**

**67-63-0:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 25  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

**propan-1-ol**

**71-23-8:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 33  
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Composants:

**propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)**

**67-63-0:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : 1987  
IMDG : 1987  
IATA : 1987

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ALCOOLS, N.S.A.  
(isopropanol)  
IMDG : ALCOHOLS, N.O.S.  
(isopropanol)  
IATA : Alcohols, n.o.s.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

**IMDG** : 3  
**IATA** : 3

### 14.4 Groupe d'emballage

#### ADR

Code de classification : F1  
Groupe d'emballage : II  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

#### IMDG

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3  
No EMS Numéro : F-E, S-D

#### IATA

**(Cargo)** : Alcohols, n.o.s.  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 3

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : non

#### IMDG

Polluant marin : non

#### IATA

Dangereux pour l'environnement : non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

|     |                       | Quantité 1 | Quantité 2 |
|-----|-----------------------|------------|------------|
| P5c | LIQUIDES INFLAMMABLES | 5.000 t    | 50.000 t   |

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 65 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

##### Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Eye Irrit. : Irritation oculaire  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle  
BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite  
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques

## APESIN SPRAY F 10 X 750 ML FR/DE/NL

WM 0716672

Numéro de commande: 0716672

Version 4.4

Date de révision 15.04.2025

Date d'impression 01.04.2026

existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

|              |      |
|--------------|------|
| Flam. Liq. 3 | H226 |
| Eye Dam. 1   | H318 |
| STOT SE 3    | H336 |

#### Procédure de classification:

|  |
|--|
| Sur la base de données ou de l'évaluation des produits |
| Méthode de calcul                                      |
| Méthode de calcul                                      |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000004894